



Signataires : Skender Salihi, Jean-Marie Voumard, Gabrielle Le Goff, Sami Gashi, Ana Roch, Stéphane Fontaine, Christian Flury, François Baertschi, Amar Madani

Date de dépôt : 3 octobre 2024

Proposition de résolution

Préservons la paix et la stabilité à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'instabilité mondiale actuelle avec la persistante guerre russo-ukrainienne et l'embrasement de la région du Moyen-Orient ;
- les risques réels liés à l'importation de conflits sous nos latitudes avec des expressions hostiles ou des actes à caractère haineux commis par adhésion à une cause ;
- que Genève doit demeurer un havre de paix à l'abri des conflits et du désordre qui minent le reste du monde ;
- la garantie de protection qui incombe à l'Etat envers nos concitoyens qui sont concernés de près ou de loin par les conflits internationaux actuels ;
- que les mesures de prévention peuvent généralement suffire à dissuader les éventuels débordements,

invite le Conseil d'Etat

à renforcer le dispositif sécuritaire apparent de l'Etat à proximité des lieux sensibles hébergeant des institutions (écoles, lieux de cultes, représentations diplomatiques), entretenant des liens étroits avec des parties aux conflits internationaux en cours.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Après le conflit russo-ukrainien qui perdure depuis 2022 aux portes du continent européen, nous assistons à présent avec effroi à l'embrasement de toute la région du Moyen-Orient qui s'est déclaré il y a près d'un an jour pour jour, à la suite des attaques terroristes du 7 octobre 2023 en Israël.

La menace qui pèse sur la paix et la sécurité mondiales est devenue une réalité palpable avec l'entrée en guerre de deux pays dotés d'un arsenal d'armes nucléaires. Cette instabilité s'est renforcée avec l'avènement d'un système post-bipolaire mondial désordonné, où plus aucun acteur international n'a la capacité d'imposer ou de ramener la paix par sa seule volonté.

Dans cette période troublée que nous traversons, avec une polarisation des camps pouvant être assez tranchée même au sein de la population, la neutralité perpétuelle en vigueur depuis plus de deux siècles dans notre pays est mise à rude épreuve.

En effet, le parti pris en faveur des belligérants, s'il peut parfois être admis, ne devrait pas conduire à l'importation à l'intérieur de nos frontières d'un conflit étranger, ni à l'exacerbation ou à la manifestation de toute forme de haine par adhésion à une cause.

Il est indispensable de préserver l'harmonie au sein de notre société sans laisser le chaos se répandre comme une traînée de poudre. Cela revêt une importance toute particulière, notamment pour nos concitoyens qui entretiennent des liens étroits, ou une appartenance communautaire avec les parties aux conflits internationaux quelles qu'elles soient et qui doivent pouvoir compter sur la protection de l'Etat, sans craindre pour leur propre sécurité.

C'est pourquoi il est proposé de procéder dans les meilleurs délais au renforcement visible du dispositif sécuritaire de prévention à proximité des lieux sensibles du canton, tels les écoles, les lieux de cultes, ainsi que les représentations diplomatiques concernées.

Cela permettra de tempérer les ardeurs de personnes potentiellement mal intentionnées en les dissuadant de tenter de cibler des symboles par des actes hostiles ou haineux.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un accueil favorable à la présente proposition de résolution.